



Staff Union
of the International Labour Organization
Syndicat du personnel
de l'Organisation internationale du Travail
Sindicato del personal
de la Organización Internacional del Trabajo

28 novembre 2017

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
SECONDE SESSION**

19 octobre 2017

Compte-rendu des décisions

La Présidente du Comité du Syndicat ouvre la seconde session de l'Assemblée générale annuelle et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Élection du Président de l'Assemblée générale

La Présidente du Comité du Syndicat rappelle aux participants qu'il est d'usage que le (la) Président(e) de l'Assemblée générale annuelle soit élu(e) pour les deux sessions de l'année. Mme Rosinda Silva, qui a présidé la première session, présidera donc la seconde.

2. Adoption de l'ordre du jour (doc. SU/AGM/2017/2/D.1)

La Présidente remercie l'Assemblée et passe au point 2 : *Adoption de l'ordre du jour.*

L'Assemblée générale annuelle adopte l'ordre du jour tel que proposé.

3. Rapport du Comité du Syndicat du personnel (doc. SU/AGM/2017/2/D.2)

Le 1^e Vice-Président du Comité du Syndicat présente la situation en ce qui concerne la réduction des salaires et la campagne qui a occupé le personnel durant les six premiers mois de l'année.

En avril 2017, le Syndicat a appris que la Commission de la Fonction Publique Internationale (CFPI) allait imposer une réduction des salaires de 7,5% à Genève. Avec l'aide du personnel et des autres organisations, un report de l'application de cette décision a été obtenu jusqu'à février 2018. La mobilisation du personnel a été importante et a démontré notre capacité à obtenir des résultats ensemble.

Le problème ne concerne pas seulement Genève, car le plus crucial est le dialogue social qui doit être mis en place dans l'ensemble du système commun, en particulier s'agissant des salaires. Le Syndicat du personnel a également souligné les risques juridiques encourus si cette décision devait être appliquée.

Le danger est loin d'être écarté et le Syndicat demande instamment que cette décision ne soit pas appliquée. Il faut rappeler que la CFPI n'a jamais accepté le dialogue, admis ses erreurs de calcul, ni remis en cause la méthodologie utilisée. Cette décision est donc basée sur des données erronées.

Le Directeur général doit présenter la situation lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration.

Le discours de la Présidente du Comité devant les membres du Conseil reflètera également la situation.

La Présidente du Comité du Syndicat présente la situation en ce qui concerne les discussions en cours concernant d'autres sujets d'importance pour le personnel. Malgré le nombre insuffisant de réunions du Comité de négociation paritaire, des avancées ont été faites sur les points suivants :

- L'âge obligatoire de départ à la retraite à 65 ans et l'emploi des retraités ;
- Le cadre de gestion de la performance ; et
- La politique des contrats.

La Présidente donne la parole aux représentants titulaires dans les régions pour leur présentation des activités syndicales dans leur propre région.

Afrique. Le membre titulaire pour l'Afrique indique que les conditions d'emploi dans la région se détériorent suite à la restructuration sur le terrain qui n'a pas été suivi de la dotation de moyens en termes humains, logistiques et financiers. Il y a une claire surcharge de travail qui met en péril la santé du personnel et porte atteinte à l'image de l'Organisation. Les délais pour effectuer le travail sont irréalistes et les tâches réalisées ne sont pas toutes répertoriées dans les rapports d'évaluation des performances. Des mesures correctives doivent être adoptées sans plus tarder.

Amériques et Caraïbes. La membre titulaire pour les Amériques et les Caraïbes met l'accent sur l'emploi des personnes retraités avec des contrats de collaborateurs extérieurs. Il faut promouvoir l'emploi des jeunes et capitaliser sur le personnel actif et éviter que le réemploi des personnes retraitées devienne une règle.

Asie et Pacifique. Le membre titulaire pour l'Asie et le Pacifique souligne les problèmes de reclassification et de descriptions des postes génériques. Les consultations initiales et les contributions fournies n'ont pas abouti à un résultat satisfaisant. Le développement de carrière est stoppé et les grades sont revus à la baisse avec peu de possibilité de reclassification. Les questions spécifiques posées à l'Administration sur ce sujet n'ont pas obtenues de réponses.

Europe et États arabes. La membre titulaire pour la région met l'accent sur la méthodologie utilisée pour les enquêtes salariales locales et espère pouvoir tirer des leçons de l'expérience genevoise si cela s'avérait nécessaire. Le taux de change a une importance primordiale et la situation est très inquiétante dans certains lieux d'affectation. Le salaire et le pouvoir d'achat sont en baisse constante.

Centre de Turin. Le représentant du membre titulaire pour le CIF-OIT à Turin se réfère à l'intégration totale du Centre à l'OIT, notamment en ce qui concerne la mobilité. Les arrangements actuels ont produit de mauvais résultats. Il faut espérer que, dans le cadre de la négociation de la politique des contrats, une solution sera trouvée à ce problème de longue date. Les membres du personnel de Turin souhaiteraient être considérés comme des candidats internes dans la procédure de concours.

Le représentant de la Section des Anciens Fonctionnaires renouvelle sa gratitude envers le Comité du Syndicat pour le travail réalisé parfois dans des conditions difficiles. Le rapport d'activité en est la preuve. La collaboration entre la Section des Anciens Fonctionnaire est le Comité du Syndicat est fructueuse et elle se consolide. Le Syndicat est le plus représentatif des syndicats du monde avec 70% du personnel affilié et il faut continuer à mettre en avant la solidarité. Les victoires obtenues peuvent toujours être remises en cause et il faut être combatif pour qu'elles demeurent.

Une question a été posée concernant le grade d'entrée dans l'Organisation et la position du Syndicat à cet égard et notamment sur l'excellence qui est attendue de l'Organisation. Ce sujet est crucial et l'objet de discussions constantes lors des réunions concernant le recrutement et sélection. L'Organisation a besoin de spécialistes mais il y a un socle de jeunes professionnels qui acquiert une expérience à l'OIT et qui doit repartir pour mieux revenir au niveau actuel d'entrée P2. Plusieurs problèmes se posent alors, notamment en termes de diversité géographique et de compétences requises. Le problème se pose également sur le terrain pour le personnel local et surtout les fonctionnaires nationaux.

De même, qu'en est-il de la prise en compte de l'expérience professionnelle et de la validation des acquis ? Le personnel est très impliqué mais le fait que l'Administration ignore délibérément ce critère et ne recrute que des jeunes qui ont eu le privilège de pouvoir faire des études est un signal très inquiétant, voire même contraire à l'essence de l'Organisation et du tripartisme. Cela change l'image de l'Organisation qui devient une fondation pour la recherche sur les politiques publiques et n'est plus une Organisation avec un leadership en matière d'emploi. Beaucoup de personnes très qualifiées viennent du mouvement syndical et ne possèdent pas de diplômes mais une expérience certaine qui est une valeur ajoutée dans une Organisation telle que l'OIT. Il faut renverser la tendance et embrasser la mission de l'OIT dès le recrutement en accordant toute son importance à l'expérience.

La Présidente du Comité du Syndicat assure que ces questions sont examinées et longuement discutées lors des réunions du Comité du recrutement, des affectations et de la mobilité. Il faudra certainement rouvrir les négociations sur ces sujets.

L'Assemblée générale approuve par consensus le Rapport annuel du Comité du Syndicat du personnel de l'OIT pour 2017.

4. Rapport financier du Comité du Syndicat et rapport de la Commission de vérification des comptes (doc. SU/AGM/2017/2/D.3 et SU/AGM/2017/2/D.3/Add.)

Le Trésorier du Comité du Syndicat présente le rapport financier du Comité pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

L'Assemblée générale annuelle approuve par consensus le rapport financier pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 et le rapport de la Commission de vérification des comptes.

5. Election de la Commission de vérification des comptes (doc. SU/AGM/2017/2/D.4)

Au nom de l'Assemblée générale annuelle, la Présidente du Comité du Syndicat remercie les vérificateurs aux comptes M. Clery Bègue, M. Daniel Rojas et Mme Christine Ecuillon pour le travail qu'ils ont accompli au cours de l'année. Notant que tous trois sont désireux de continuer à exercer ces fonctions, la Présidente propose que leur mandat soit reconduit pour un an.

L'Assemblée générale annuelle approuve par consensus la nomination des vérificateurs aux comptes.

6. Rapport de la Commission du Fonds d'entraide du Syndicat du personnel (doc. SU/AGM/2017/2/D.5)

La Présidente du Comité du Syndicat souligne l'importance, la raison d'être et le fonctionnement du Fonds. Elle informe l'Assemblée que le trésorier du Fonds est maintenant M. Daniel Rojas. Ce changement de trésorier fait que le Rapport de la Commission du Fonds n'a pas pu être vérifié. Le rapport sera présenté dans les meilleurs délais.

7. Dispositions pour les élections au Comité du Syndicat pour le mandat 2017-2018 et liste de candidats aux élections au Comité du Syndicat pour le mandat 2017-2019 (doc. SU/AGM/2017/2/D.6 et doc. SU/AGM/2017/2/D.6/Add)

La Présidente présente le document SU/AGM/2017/2/D.6 qui renferme, entre autres, le calendrier et les dispositions portant sur les prochaines élections du Comité qui auront lieu en 2018.

L'Assemblée générale annuelle approuve par consensus le calendrier et les dispositions portant sur les prochaines élections du Comité qui auront lieu en 2018.

Nomination des scrutateurs. Au nom de l'Assemblée générale annuelle, la Présidente remercie les scrutateurs, M. Samir Koufane (Scrutateur principal), Mme Régine de Loof et M. Franco Amato pour le travail accompli cette année. Tous trois souhaitant continuer à exercer ces fonctions, la Présidente propose que leur mandat soit reconduit pour un an.

L'Assemblée générale annuelle approuve par consensus le renouvellement du mandat des scrutateurs.

Nomination de la Commission électorale. Au nom de l'Assemblée générale annuelle, la Présidente remercie les membres titulaires et suppléants de la Commission électorale : M. Gabriel Brun, Mme Karen Curtis, Mme Caroline de Giorgi-Garrity, M. Gérald de Schmidt et Mme Martine Humblet (titulaires), Mme Julia Lee, Mme Céline Moiret, Mme Angelika Mueller, et Mme Maria Prieto (suppléants). Tous souhaitant continuer à exercer ces fonctions, la Présidente propose que leur mandat soit reconduit pour un an.

L'Assemblée générale annuelle approuve par consensus la nomination de la Commission électorale.

Après les remerciements d'usage, la Présidente clôt les travaux de la seconde session de l'Assemblée générale annuelle 2017.

Clôture de la session à 15h00